



www.tricolore-italia.com

TRICOLORE

Mensile d'informazione

SPECIALE
N. 248
Settembre
2010

Reg. Trib. Bergamo
n. 25 del 28/09/04

ASSOCIATION INTERNATIONALE REINE HÉLÈNE XXXVIII ASSISI NAZIONALI FRANCESI

Cluny, 8 settembre 2010

Tricolore propone ai suoi lettori francofoni un documento relativo alle XXXVIII Assisi nazionali della delegazione francese del Sodalizio benefico intitolato alla « Regina della Carità » che festeggia nel 2010 i suoi 25 anni. L'incontro si è svolto l'8 settembre 2010 a Cluny per l'11° centenario della fondazione dell'abbazia.

« J'ai le privilège de vous accueillir aux 38èmes Assises Nationales de notre délégation française et je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation. Ma gratitude va à tous les participants et à nos invités, en particulier à celles et ceux qui animeront les tables rondes, tout au long de la journée.

C'est la première fois que nous nous réunissons à Cluny à l'occasion des 11 siècles de sa fondation, le 11 septembre 910, par le Duc d'Aquitaine Guillaume Ier. Cette abbaye reste le symbole du renouveau monastique en Occident, un foyer de réformation de la règle bénédictine et un centre intellectuel de premier plan au Moyen Âge. Même s'il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie des bâtiments, son esprit est bien présent et je souhaite qu'il inspire nos travaux de ce jour mais aussi nos futures activités.

Sous la houlette de notre Président International, notre Association a pu acquérir une culture du débat et de la réflexion collective. Nous y sommes tous attachés parce que chacune de ces Assises Nationales nous a fait avancer

dans la compréhension des enjeux, dans la confrontation des opinions et dans les initiatives à proposer à l'Assemblée Générale mais aussi à celles à développer sur le terrain. C'est dire combien nous attendons de cette journée bi-annuelle, combien nous attendons de vos contributions dont l'importance est d'autant plus grande que cette crise mondiale concerne évidemment tous les Français, en France comme à l'étranger. Tous les membres de notre société sont là, hommes et femmes, jeunes et anciens. La solidarité nationale est en jeu et nous entendons la défendre et y contribuer activement.

Ici et maintenant !

Notre première ambition est la sincérité : nous refusons les faux-semblants et les hypocrisies. Nous voulons continuer un dialogue fait de clarté, de lisibilité, de vérité !

Nous sommes là aujourd'hui pour affronter les enjeux et faire en sorte que tous puissent contribuer au débat.

L'initiative du débat nous revient.

Notre délégation française préfère l'action aux mots et elle ne peut agir que grâce à

vous toutes et tous, grâce au vaste rassemblement dont vous êtes l'âme. Sans votre dévouement, sans votre réflexion, sans votre action tout serait plus difficile. Ensemble, unis, rassemblés, fiers de nos valeurs, enthousiastes de nos résultats, loin de tout pouvoir autocratique, nous participons à un projet que nous ajournons lors de notre assemblée générale statutaire et de nos deux assises nationales annuelles des 12 février et 8 septembre.

Chaque membre, chaque ami qui nous rejoint devient un militant de la solidarité ou mieux de « la charité » dans son expression originale : un militant combatif, porteur d'un large projet de société basé sur les valeurs chrétiennes, qui participe à la construction d'une maison commune que nous devons sans cesse rénover dans la fidélité à la tradition. Et la tradition vivante n'a rien à voir avec l'immobilisme et le conservatisme, elle n'est pas figée sur elle-même et imperméable aux défis d'aujourd'hui divisée par de stupides ambitions personnelles, bien loin donc des difficultés des

(Continua a pagina 2)

Notre rassemblement est magnifique !

Votre fidélité et votre engagement me sont précieux et croyez-moi, je les apprécie à leur juste valeur.

J'ai reçu avec grand plaisir la synthèse des travaux des six commissions des XXXVIII Assises nationales de la délégation française dont j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt.

Je salue la qualité des débats et l'heureuse liberté de ton de vos membres et de vos invités ; ces conditions sont fondamentales pour enrichir la réflexion et formuler des propositions concrètes.

Continuez à débattre de ces thèmes sur lesquels vous avez travaillé et n'hésitez pas à les approfondir, à poursuivre la réflexion engagée au cours de réunions ou sur internet.

Continuons les échanges, car plus que jamais nous devons penser l'avenir. Je vous salue tous du fond du cœur et je suis très sincèrement touché par vos nombreuses initiatives.

A bientôt !

Serge de Yougoslavie

Français.

Les années passent et ne se ressemblent pas. Le monde change mais la fidélité demeure, à l'image de celle qui nous réunit aujourd'hui.

Dans l'époque de crise que nous vivons, où beaucoup de fausses certitudes d'hier sont en train d'être remises en cause, quel beau symbole de voir que nous savons encore nous retrouver autour de véritables valeurs. Dans le monde si dur et si souvent plein de pessimisme que nous connaissons, ces valeurs nous éclairent et nous encouragent à conserver les repères que nous ont laissés nos aïeux, et qui deviennent si importants au moment où le monde semble en manquer. Notre chance n'est elle pas de posséder une tradition de plus d'un millénaire.

Aucun de nous ne sait ce que demain nous réserve, mais nous savons, en revanche, tous que cet avenir sera ce que nous en ferons, sans place à la fatalité. Il est ce que notre volonté voudra qu'il soit. Mais notre devoir est d'être proches, particulièrement de ceux qui sont éprouvés, toujours plus nombreux, par les temps instables que nous traversons. Nous voulons aujourd'hui étudier à travers six commissions des questions qui nous semblent prioritaires : le rôle et l'avenir de l'Union Européenne ; les leçons de la crise ; lutter contre tous les terrorismes ; faire respecter les droits de l'enfant ; développer la formation professionnelle ; sauver la ruralité.

Bon travail à toutes et à tous et nous nous retrouverons pour la synthèse ».

1. Rôle et avenir de l'Union européenne

L'Union européenne en tant que communauté de valeurs reste, au XXI^e siècle, la voie garantissant la paix, la liberté et la démocratie à plus de 490 millions de citoyens européens.

Les valeurs qu'elle défend aujourd'hui sont le résultat de l'histoire culturelle de l'Europe. Après l'influence de l'Antiquité qui plaçait l'individu au centre des considérations et du siècle des lumières qui exerça une influence décisive sur le développement européen, le christianisme constitue une composante essentielle de l'identité européenne.

Fortement imprégnée de l'image chrétienne de l'Homme dès sa fondation, l'Union européenne du XXI^e siècle se pose comme une communauté de valeurs guidée par le respect des droits de l'Homme, la tolérance, la responsabilité individuel-le, la liberté, la subsidiarité et la solidarité. Pourtant, dans une période

caractérisée par le bien-être généralisé, les valeurs éthiques semblent s'éloigner des préoccupations quotidiennes de la société. Il appartient aujourd'hui aux femmes et aux hommes de redonner leur place aux valeurs et aux convictions.

Le préambule du Traité de Lisbonne met l'accent sur les « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit».

De même, le "Manifeste de Rome", adopté à Rome les 30-31 mars 2006, stipule une union sur des valeurs et principes communs : « la dignité de la personne humaine, la liberté et la responsabilité, l'égalité fondamentale, la justice, la subsidiarité et la solidarité ». Ces valeurs sont communes aux sociétés des Etats membres, lesquelles se fondent sur le pluralisme démocratique, l'Etat de droit, la non-discrimination, la tolérance et la propriété privée, sur base de l'économie sociale de marché.

Pour nous, ses valeurs sont indissociables les unes des autres. Ces valeurs universelles ont permis à l'Europe de se construire. L'Union européenne se doit de les défendre au risque de perdre son identité.

Si les États-unis ont une culture qui se fonde sur les mêmes valeurs universelles, ils mettent davantage l'accent sur la notion de liberté, alors que l'Union européenne, elle, accorde plus d'importance à la notion de dignité humaine.

Dieu ayant créé l'Homme à son image, il en découle que chaque être humain possède une dignité inviolable.

Pour nous, le principe suivant lequel l'Homme est une valeur en soi doit notamment gouverner le débat sur le bien fondé de la bioéthique. Nous défendons



évidemment la position centrale de l'individu, contrairement aux doctrines dictatoriales qui ont affligé l'Europe le siècle dernier pour lesquelles, l'individu ne joue qu'un rôle secondaire, la priorité étant accordée à la classe ou à la race en tant que groupes ou milieux communs.

Face aux nouvelles tendances de la vie socioculturelle dans le monde occidental, nous nous inspirons profondément de ces valeurs et traditions, qui comprennent également le respect de la famille, des religions et des minorités. Dans ce dernier cas comment ne pas défendre avec acharnement la reconnaissance du premier génocide du XX^e siècle : celui dont les arméniens furent victimes de la part des turcs ?

La défense de la famille, en tant que groupe qui permet l'apprentissage des valeurs essentielles, est prioritaire. C'est un élément clef de la vie sociétale. Sans défendre la famille, il est impossible de défendre réellement ces valeurs.

En période de crise sociale, l'Europe se doit de défendre la solidarité. La solidarité doit devenir le ciment de la société européenne : solidarité envers les pays et les régions européennes les moins développées ; solidarité envers les régions les plus pauvres du monde ; mais, également, dans le cadre d'une société vieillissante, solidarité entre les générations.

L'Union européenne a autorisé le déblocage de 264 millions d'euros afin d'aider 19 États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) à faire face aux conséquences de la crise économique, a annoncé jeudi la Commission européenne. Les pays en développement

Le Pape Urbain II consacre l'autel de l'église du monastère de Cluny, où il est entré en 1067 et en est devenu grand prieur vers 1073, avant de succéder à Grégoire VII de 1088 à 1099. Eudes de Châtillon ou Odon de Lagery, né dans la Marne en 1042, élevé à Reims, fut le 156e successeur de Saint-Pierre

restent confrontés à de très importantes difficultés, notamment des déficits de financement dans le budget de leur gouvernement, conséquence directe de la crise financière mondiale. Le mécanisme mis en place par l'UE permettra à 19 pays ACP de maintenir leur niveau de dépenses publiques dans des domaines prioritaires et, par conséquent, d'atténuer les conséquences sociales du ralentissement de l'activité économique. Appelé *Flex*, le mécanisme d'aide aux pays ACP constitue l'instrument de réponse rapide de l'Union européenne, dont l'objectif est d'aider les pays les plus touchés par le ralentissement de l'activité économique en raison de leur faible résistance aux chocs extérieurs.

L'Union doit prouver, par delà ses frontières, au-delà de ses aides financières, qu'elle s'engage réellement pour lutter contre la corruption et protéger les valeurs humanistes.

Le respect de la démocratie et les droits de l'Homme s'appuient sur un engagement moral et éthique.

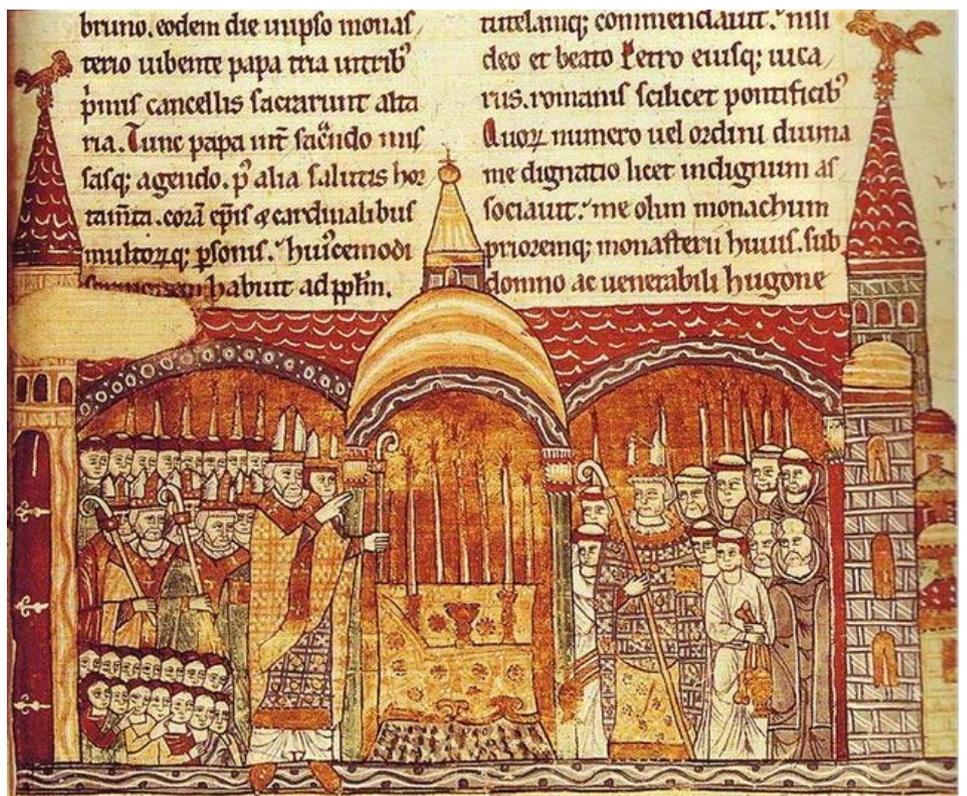
Malheureusement le décalage entre la déclaration d'intention, la rhétorique et la pratique reste grand en matière de politique étrangère et la difficulté de concilier les intérêts et les valeurs est souvent manifeste.

Nous nous sommes toujours employés à dénoncer cela.

Nous avons dénoncé sans relâche les violations les plus flagrantes aux droits de l'Homme, même en Europe, et avons incité l'Union européenne à utiliser les instruments en sa possession pour promouvoir la liberté et le respect de l'individu dans le monde. Elle ne peut pas dénoncer les crimes en Afrique et en Asie (et parfois beaucoup trop timidement) et tolérer ceux de la Russie à l'intérieur même de ses frontières ou en Géorgie.

L'ingérence humanitaire ne doit pas se limiter à une formule réservée au tiers-monde !

La démocratie, la liberté individuelle, les droits de l'Homme, le droit des minorités, le droit de pratiquer sa religion, comme celui de ne pas en avoir et l'état de droit sont pour nous des objectifs en soi.



Valeurs et intérêts se rejoignent sur le long terme : il faut refuser l'opposition stérile entre réalisme et idéalisme. L'histoire montre que le sacrifice des valeurs au nom de l'intérêt à court terme ou d'une stabilité d'apparence n'engendre que frustration, désespoir et violence.

Ce n'est pas parce que la Chine et la Russie sont de grandes puissances que l'on doit s'interdire de dénoncer les violations des droits de l'Homme qui y sont commises.

En matière de politique étrangère, l'Union européenne ne doit pas privilégier la protection de ses intérêts à la défense de la morale et des valeurs.

Dans sa stratégie internationale, l'Europe établit un lien indissociable entre la démocratie et la construction européenne. L'adhésion est conditionnée au respect des critères de Copenhague, portant notamment sur la démocratie et le respect des droits de l'Homme et des minorités.

En matière de respect du droit des minorités, force est pourtant de constater que cette exigence contraignante pour les nouveaux États membres n'est pas exigée des anciens. Cette politique du « deux poids - deux mesures » est regrettable et il serait utile de fonder une agence européenne pour les droits fondamentaux qui bénéficie d'une meilleure coopération au sein de l'Union européenne afin de protéger ces droits, dont celui, fondamental, du droit à la vie de la

conception à la mort naturelle.

La question des minorités ne devrait pas être abordée uniquement au niveau local. Les 167 minorités en Europe nécessitent l'instauration d'une véritable politique commune en la matière.



Statue du Pape Urbain II érigée à Clermont-Ferrand où il a convoqué et présidé un Concile du 18 au 26 novembre 1095, auquel participèrent 13 Archevêques et 225 Évêques. Le 27 novembre 1095 il lance « L'Appel de Clermont » qui est à l'origine de la première Croisade.

Le Bienheureux Urbain II est rappelé à Dieu le 29 juillet 1099, 14 jours après la libération de Jérusalem

Reconnaissant la valeur intrinsèque de la Charte des droits fondamentaux, l'Association Internationale Reine Hélène réaffirme son attachement au principe fondateur de l'UE « unis dans la diversité ».

De la pluralité émane le dialogue : dialogue entre les cultures et les religions, basé sur le respect, la compréhension et la volonté d'appréhender et de reconnaître l'autre sans renoncer à son propre héritage.

Les valeurs essentielles que sont la liberté, la responsabilité et la tolérance alimentent ce dialogue entre les cultures qui induit une responsabilité éthique et contribue à la prise de conscience de l'identité européenne et de ses racines judéo-chrétiennes.

A l'heure où l'UE prône la société de la connaissance, les valeurs immatérielles, la culture et la spiritualité, responsabilisent davantage les citoyens face à leurs choix.

L'Union Européenne se doit d'être le chef de file de la solidarité et du respect des cultures.

Au delà du partage d'un important passé commun, la conscience de partager un futur commun doit être un moteur de

l'action afin de maintenir la paix sociale pour le prochain millénaire.

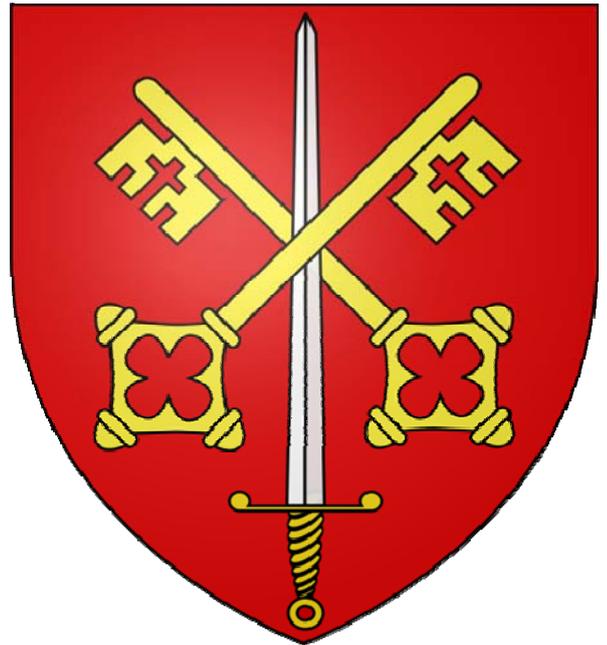
2. Les leçons de la crise

La première leçon à retenir de la crise, c'est que les économies sont désormais tellement interconnectées que des solutions nationales sont devenues impensables. Les difficultés qui nous viennent essentiellement, il faut bien le dire, des USA, du fait d'une absence de règles et du financement par l'étranger de son déficit, ont fait tache d'huile.

Et l'Europe ne sera forte que si elle parle d'une seule voix pour défendre ses intérêts communs. Elle doit même être assez forte pour entraîner toutes les économies régionales sur le chemin d'une nouvelle croissance. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de l'Europe, et en particulier de la France, que le G20 a été mis à contribution pour remettre de l'ordre dans un système financier qui a perdu ses repères.

Solidarité et responsabilité sont les deux principes majeurs de l'Europe.

La crise actuelle est l'enfant de la mondialisation et de l'économie de marché mais c'est aussi grâce à l'un et à l'autre que le revenu moyen de nos concitoyens s'est élevé de 40 % dans les quarante dernières années. Pendant que les peuples des pays écartés de l'économie de marché par la dictature communiste, à l'abri du mur de mondialisation et économie de marché ont permis aux Européens de l'Ouest de prospérer à un rythme moyen de 2 % de croissance annuels. Tout cela pour dire que les défenseurs de l'Europe sociale ne sont pas forcément



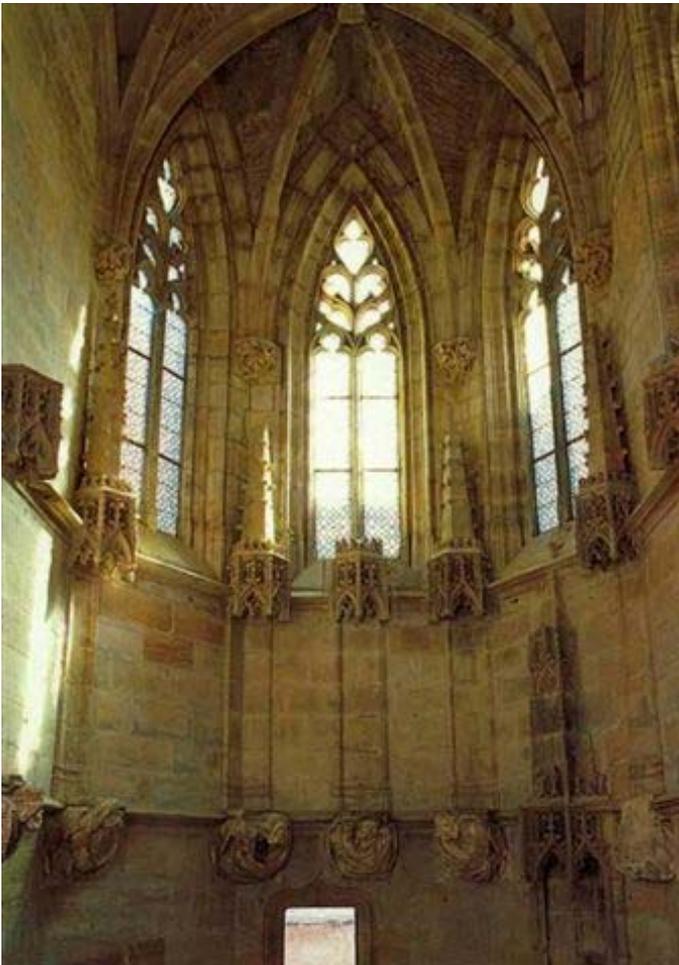
Blason de Cluny

ceux que l'on croit.

La construction européenne a toujours été une question de solidarité entre les citoyens de ses pays, et dans la période difficile que nous traversons, plus que jamais, le devoir de l'Europe est une nouvelle fois de le prouver par les actes. Soutenir les banques, cela a été nécessaire, parce que cela a évité à ceux qui leur ont fait confiance de tout perdre et ce n'est pas rien. Mais ce n'est pas suffisant, car cette leçon doit imposer de nouvelles règles afin que cette situation désastreuse ne puisse se reproduire.

Notre première préoccupation doit être la solidarité avec ceux qui perdent leurs emplois, avec les familles qui ont du mal à boucler les fins de mois. Et ce n'est que par le retour de la croissance, ce n'est qu'en redonnant aux entrepreneurs l'environnement économique et fiscal adapté que nous retrouverons la confiance et les emplois. Le programme européen d'aide de 400 milliards d'euros nous aidera à surmonter la crise. Il permettra de générer de nouveaux investissements, il renforcera la demande et par là même, il soutiendra la croissance et sera créateur d'emplois.

Le marché intérieur européen peut constituer un levier important et, a contrario, toute mesure protectionniste n'aura pour conséquence que d'aggraver les choses. Il ne suffit pas de condamner le protectionnisme à l'étranger. Il faut aussi éviter chez soi de cautionner des slogans populistes car ce serait mettre le doigt dans un engrenage de nationalisme économique très dangereux.



L'Europe doit créer une nouvelle architecture financière globale avec plus de stabilité, plus de supervision et, surtout, plus de transparence. Elle doit accélérer les réformes dites de *Bâle II* et soumettre les fonds spéculatifs à un contrôle strict.

Mais l'Europe peut devenir encore un pôle d'attraction majeur pour les pays pauvres en cette période de crise qui ne se résoudra pas en quelques mois.

Si l'Europe compte environ 730 millions d'habitants (dont 450 dans l'UE), l'Afrique subsaharienne en a déjà 860 millions. Si il y a 60 ans il y avait 3 européens pour un africain, dans environ 20 ans il y aura un européen pour deux habitants de l'Afrique noire, car cette dernière croit de 20 millions d'habitants par an et elle devrait en avoir 1,3 milliard en 2030 avec des chiffres inquiétants : en Afrique 8% de la population a plus de 65 ans (contre le double en Europe) et 60% ont moins de 25 ans (la moitié en Europe).

En outre, ces populations africaines ont un revenu de 20 à 50 fois inférieur à l'Europe (US \$ 800-1500 contre 30-40.000) et elles souffrent du sida.

A la fin du mois dernier Kadhafi a scandalisé le monde à Rome en rappelant ces vérités et en demandant une aide annuelle de 5 milliards d'euro à l'Union Européenne pour contrer l'immigration sauvage et ses effets directs sur les terrorismes.

Pour l'instant l'UE n'a pas eu de réaction à la hauteur de l'enjeu.

3. Lutter contre tous les terrorismes

La lutte contre le terrorisme sera longue et difficile, mais elle est également juste et nécessaire.

Dès le début de la crise, nous avons rejeté toute mystification quant à un « choc des civilisations ». Cette propagande est terriblement néfaste. Qu'y a-t-il de civilisé dans le fait d'assassiner des milliers de personnes innocentes, d'envoyer par la poste de la poudre contenant de l'anthrax, ou de déclarer une soi-disant guerre sainte contre toute personne qui ne partage pas votre interprétation hérétique de l'Islam ? Non, ce « choc » se situe en réalité entre la liberté et la négation de liberté. Entre la tolérance et l'intolérance. Entre la vie et la mort.

Nous nous trouvons face à une menace terrible et nouvelle, posée à la sécurité mondiale, et à la paix quotidienne.

Ben Laden a inspiré des milliers, voire des millions de personnes, avec une



idéologie autant cynique que vide de tout sens, faite de mensonges, d'illusions de fausse grandeur et de haine.

Il est grand temps de réaffirmer nos valeurs et les raisons pour lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Après la chute du nazisme, les nations pacifiques et démocratiques d'Europe ont choisi d'oublier leurs querelles, pour former une communauté, la CECA, et ensuite une Union.

Cette solidarité est à présent notre plus grand espoir de vaincre un danger nouveau et terrifiant.

Le 21 septembre dernier, le Conseil européen a mis cette solidarité en pratique. Sur la base de la Résolution 1368 du Conseil de Sécurité, il a appelé à "une coalition globale aussi large que possible contre le terrorisme, sous l'égide des Nations Unies", il a approuvé la riposte américaine qu'il considère comme légitime, et déclaré que "les actions doivent être ciblées et peuvent également

être dirigées contre les Etats qui aideraient, soutiendraient ou hébergeraient des terroristes." Nous soutenons totalement cette position.

Les plans de l'UE incluent des mesures telles qu'une définition commune à l'UE du terrorisme, des actions contre le blanchiment d'argent, et un engagement commun sérieux dans les conflits régionaux. Ces mesures sont pertinentes mais également tardives. Nous avons parfois besoin d'une crise pour voir clairement ce qui doit être réalisé. En particulier, le manque d'enthousiasme de l'Union à prendre ses responsabilités au Moyen Orient nous préoccupe tous depuis longtemps. La décision d'envoyer une troïka ministérielle n'est pas à la hauteur du problème et nous espérons que les négociations directes qui viennent de s'engager entre Israël et l'Autorité palestinienne pourra faire de nets progrès. Mais ne nous voilons pas la face: le problème se situe bien là. Tout doit être

fait - et une véritable volonté politique doit exister - pour assurer que le processus de paix soit relancé et victorieux. Ce qui signifie en pratique assurer la sécurité et la reconnaissance à Israël et la création d'un État palestinien. La même volonté politique doit être investie dans la résolution des conflits en Asie centrale et dans le Caucase.

De quelle autre manière pourrions-nous mettre fin à ces réservoirs de misère, berceaux du fanatisme?

Cependant, ces problèmes ne pourront être résolus du jour au lendemain.

Nous ne tenons absolument pas à ajouter au climat actuel de paranoïa, mais nous sommes réellement confrontés à de terribles dangers. L'un des plus grands est le risque de déstabilisation au Pakistan - une puissance nucléaire - et une prise de contrôle par les extrémistes, qui sont prêts à entamer une guerre sanglante avec l'Inde. Les inondations, qui ont provoqué tant de morts au Pakistan, créent un foyer idéal pour tous les extrémismes et l'intervention de l'Occident est donc urgente et fondamentale.

En visite le 31 août dernier, les Directeurs exécutifs de l'UNICEF et du PAM ont constaté une triple menace pour les 18 millions de personnes affectées par les inondations : les populations ont perdu leurs semences, leurs récoltes et leurs revenus, les laissant dans le désespoir, la faim et sans-abri. Bien que la décrue ait commencé il reste 8 millions de sinistrés.

La situation est extrêmement critique et il faut éviter une possible seconde vague de maladie et de misère pour des millions de familles, spécialement les plus vulnérables, en particulier les 500.000 mères qui doivent accoucher au Pakistan dans les 6 prochains mois.

Il est essentiel que cette crise soit gérée avec rigueur et détermination, mais également avec délicatesse et intelligence, et qu'un engagement soit pris pour une perspective à long terme. Le nouveau

gouvernement de Washington n'a pas démontré ces qualités et l'Union Européenne doit donc agir, certes en collaboration mais de manière autonome, car elle ne doit jamais oublier que, si le futur des USA est le Pacifique celui de l'Europe est la Méditerranée avec toutes les opportunités, mais aussi tous les dangers, qu'elle engendre.

Il est et restera très difficile dans les interventions internationales, en particulier en Afghanistan et au Liban, de maintenir l'union de la coalition



mondiale, particulièrement lorsque les alliés de la coalition ne sont pas des démocraties. Et lorsqu'il règne, comme c'est le cas au Pakistan, un sentiment de mécontentement populaire qui s'est déjà montré sensible aux dangereux appels des extrémistes.

Cette période sombre risque d'être tumultueuse d'un point de vue économique et financier également. Si nous voulons sortir vainqueurs, notre solidarité devra transcender les déclarations, et ne pas se limiter à l'envoi

de troupes qui sont toujours plus décimées par les guérillas. Nous avons besoin de moyens juridiques, judiciaires, policiers, financiers, diplomatiques, politiques, ainsi que militaires, si nous voulons vaincre le fléau du terrorisme et relever les nouveaux défis posés à notre mode de vie.

A l'échelle internationale, l'ONU n'est jamais devenue ce qu'elle est supposée être depuis 60 ans. Nous soutenons



fermement la Résolution 1373 adoptée le 28 septembre 2001 par le Conseil de Sécurité de l'ONU, qui comprend des instruments très utiles pour l'action internationale contre le terrorisme.

A l'échelle nationale, chaque pays se doit de vérifier, et si nécessaire de réviser et élargir, ses lois en matière de terrorisme. Au niveau militaire l'Union doit concrétiser aussi rapidement que possible une politique de défense et de sécurité commune, et une forte Force de Réaction Rapide capable de s'engager dans des crises et des régions relativement nouvelles.

Les membres de l'OTAN doivent cesser de répéter les excuses habituelles de pressions budgétaires, et réaliser les objectifs de l'Initiative sur les Capacités de Défense de 1999, pour moderniser leurs forces et capacités. Ils doivent également évaluer très rapidement la menace potentielle que constitue l'utilisation terroriste d'armes nucléaires, biologiques et chimiques.

L'urgente priorité est la lutte contre le terrorisme et ses complices, en particulier le crime organisé et le blanchiment d'argent. Notre cause est juste. Et si nous maintenons notre solidarité, nous serons vainqueurs.

4. Faire respecter les droits de l'enfant

L'année 2010 marque le 10e anniversaire de l'adoption du Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant et le constat qui se dégage aujourd'hui est que bon nombre d'États du monde ne l'ont encore ni signé, ni ratifié afin de l'intégrer à leur législation nationale. Aussi, la pléthore des conventions et

résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que les décisions des tribunaux spéciaux témoignent du niveau d'intérêt des Nations unies pour la question des enfants et les conflits armés.

Le Rapport S/2010/181 du Secrétaire Général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés vient donc remettre en scène la situation très peu reluisante de ces enfants pris dans l'engrenage des conflits armés.

Il ressort dudit Rapport que la situation des enfants dans les pays en conflit reste préoccupante. Cela est-il lié à la négligence des belligérants vis-à-vis des conventions internationales ou encore les instances internationales ne sont elles pas assez sévères pour punir les acteurs des exactions sur les enfants ?

Au-delà de 2009 et sur un plan rétrospectif, il faut relever qu'au cours des deux dernières décennies, plus de 2 millions d'enfants ont perdu la vie dans des zones de conflit, 6 millions ont été handicapés, plus de 250.000 jeunes ont été exploités comme enfants soldats dans

diverses régions du monde et de milliers d'autres ont été victimes de viol et de prostitution.

Malgré la gravité et l'ampleur du phénomène, de nombreux succès ont tout de même été réalisés en 2009 grâce à la mise en application des dispositions réglementaires et juridiques telles que les résolutions 1539 (2004) et 1612 (2009) du Conseil de sécurité dans la lutte contre le



recrutement et la participation des enfants aux conflits armés. A titre illustratif, plus de 9.500 enfants ont été démobilisés des groupes et des forces armées dans les pays ayant mis en place le mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Ce chiffre n'inclut pas les 3.000 enfants libérés des groupes armés au Népal, 9.500 au Congo (RDC), 1.400 au Soudan et de milliers d'autres en Centrafricaine, au Tchad, au Burundi, etc. Ce résultat est la conséquence de la synergie d'actions de l'ONU et de ses partenaires qui a, par exemple, permis d'obtenir de grandes avancées au Népal et de libérer 3.000 enfants soldats.

Il y a cependant lieu d'être préoccupé par la situation en Afrique centrale, principalement en Somalie, en RDC, au Tchad, et en RCA. Dans ces pays, toutes les parties en guerre malgré la ratification des accords internationaux en la matière se livrent au recrutement actif et illicite d'enfants au sein de leurs troupes y compris de la Garde présidentielle en Centrafrique ; le tiers de l'effectif des milices d'auto défense est constitué d'enfants.

De nombreux enfants sont comptés parmi les victimes civiles des guerres et beaucoup continuent de tomber sous les coups des attaques répétées des groupes

armés ou des forces étrangères qui sont censés les défendre.

Pour juguler de tels contre exemples qui apparaissent comme des défis à l'avenir, l'ONU et ses partenaires doivent apporter un appui concerté aux autorités nationales pour les encourager à établir et à maintenir l'État de droit au niveau national. Cela peut aussi permettre de mieux contenir le phénomène des guerres asymétriques. L'émergence de ces nouvelles formes de guerre et surtout l'ampleur de leurs dommages sur les enfants et les civils en général obligent l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale à réviser leurs stratégies de lutte.

En 1999, la Résolution 12 a inscrit la question de la protection des enfants à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité. Depuis lors, cette même question des enfants dans les conflits armés a fait l'objet de 7 Résolutions et continue d'être inscrite parmi les priorités du Conseil de sécurité. La prévention par l'information est toute aussi importante, ce d'autant plus que l'information constitue une arme de choix en matière de prévention du recrutement des enfants à des fins de guerre. Les mécanismes de surveillance et de communication de l'information jouent donc un rôle crucial dans la promotion de l'attribution des responsabilités en ce qui concerne les violences commises contre les enfants. C'est pourquoi tout acteur responsable doit se faire informateur, qu'il s'agisse d'un acteur physique ou moral.

L'action de l'Association Internationale Reine Héléne en faveur de l'enfance remonte à sa fondation, il y a 25 ans.

Chaque 20 novembre l'AI RH organiste de nombreuses manifestations et elle participe à beaucoup d'autres, dans le cadre de l'anniversaire de la *Convention internationale des Droits de l'Enfant*. Dans ce cadre, elle décerne un *Prix international pour les actions en faveur de l'enfance*.

Le samedi 20 novembre 2009 le XXe Prix a été décerné à la Ville de Marseille. Dans les salons de l'Hotel de Ville, S.A.R. le Prince Serge de Yougoslavie a remis le diplôme à M. Michel Bourgat, Maire-Adjoint, délégué par le Sénateur-Maire de la Cité Phocéenne, comme en témoigne l'artich du quotidien *La Provence* paru le lundi 23 novembre 2009 (ci-dessus).

ZOOM SUR



Les droits de l'enfant. Dans le cadre du 20^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Michel Bourgat, Adjoint au maire, délégué à la lutte contre l'exclusion, l'intégration, l'unité d'hébergement d'urgence, le Samu Social, a reçu le "Prix International des actions en faveur de l'enfance", prix décerné à la Ville de Marseille, pour son action par l'Association Internationale Reine Héléne, des mains de son président le Prince Serge de Yougoslavie. / PHOTO DR

L'ONU ne peut pas se limiter aux sanctions théoriques. Elle doit évoluer dans l'élaboration des mécanismes de sanctions afin que les auteurs de crimes n'aient pas le sentiment que le Conseil de sécurité hésite à les faire répondre pleinement de leurs actes.

Il faut également insister sur l'institution des programmes de formation sur la protection et le droit des enfants à l'intention de tout le personnel du maintien de la paix car, la formation permet de faire connaître l'impact des conflits armés sur les enfants, les normes qui régissent la protection des enfants et le rôle que chaque membre de l'ONU peut jouer dans cette protection. Une telle action a déjà connu du succès à Haïti, au Soudan et en RDC.

En outre, il faut faciliter l'accès à l'aide humanitaire pour éviter les situations comme celles du Sud Soudan où les enfants sont obligés d'offrir leurs services aux groupes armés contre rémunération pour subvenir aux besoins leur famille. Une telle situation pose le problème de la réinsertion ou de la reconversion des enfants démobilisés des groupes armés, d'où un appel à plus d'engagement de la part des différents partenaires et acteurs de la lutte contre le phénomène des

enfants soldats (évalués à environ 300.000).

Un impératif urgent est la mise en place de programmes complets de réinsertion et de réintégration des enfants enrôlés dans des groupes armés au sein de leur famille et de leurs communautés, pour faire renaître l'espoir car le recrutement des enfants soldats n'est pas seulement un affront aux valeurs humaines, mais aussi un obstacle fondamental au développement économique et social, à la cohésion sociale et à l'édification des pays concernés.

Il faut rappeler enfin que plus de 100 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire, pour la plupart des fillettes et que 149 millions d'enfants souffrent de malnutrition, dont les deux tiers en Asie.

Et plus de 10 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque année de causes parfaitement évitables.

5. Développer la formation professionnelle

La formation professionnelle, c'est la garantie offerte à chacun de pouvoir rebondir vers un nouveau métier ou d'acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans sa carrière. C'est un moteur de notre ascenseur social, et c'est aussi un vrai atout pour la compétitivité de nos

entreprises, qui bénéficient de salariés mieux formés et plus performants.

Mais notre système de formation professionnelle fonctionne de manière trop inégalitaire, au détriment des salariés les moins qualifiés, et selon une logique cloisonnée basée sur les secteurs professionnels. Sur la base de ce constat, notre système de formation professionnelle a été réformé avec la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. En 80 mesures concrètes articulées autour de 3 priorités, cette réforme met la formation professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin, les demandeurs d'emploi et les salariés peu qualifiés, grâce notamment à la création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels doté de 1 Md€ pour 2010. Cette loi fait de la formation professionnelle un outil pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi. Cela passe notamment par le développement des contrats en alternance ou la création de nouveaux outils comme le droit individuel à la formation pour les demandeurs d'emploi ; Enfin, cette loi renforce la transparence des circuits de financement et améliore la qualité des formations grâce notamment à la réforme des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui gèrent chaque année 6 milliards d'euro consacrés au financement des formations. Il est trop tôt pour faire un bilan mais il faut relever que le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels est en place et qu'il a notamment vocation à : soutenir les contrats en alternance ; financer les formations qui permettent d'acquérir des savoirs de base (par exemple informatique, langues...) ; appuyer des actions de formation pour les salariés les plus fragilisés (licenciés économiques, salariés en activité partielle).

6. Sauver la ruralité

Il est urgent d'élaborer une nouvelle politique de la ruralité plus moderne, plus juste et plus adaptée, en France comme en Europe.

Depuis 1975, plus de 2,5 millions de personnes ont quitté les villes pour

s'installer dans des territoires ruraux, ce qui a entraîné des mutations considérables. Parce que notre politique de développement de la ruralité doit s'adapter à cette nouvelle donne, des Assises des territoires ruraux ont été organisées, au terme desquelles le chef de l'Etat a annoncé 53 mesures dans les domaines essentiels du numérique, de la santé, du logement et du développement économique.

Il n'est pas acceptable qu'il y ait une France à deux vitesses : d'un côté celle des villes, qui a accès à tous les services au public (santé, petite enfance, culture etc...) et, de l'autre côté, celle des campagnes qui n'y a pas ou peu accès, alors même que 11 millions de personnes vivent dans ces territoires ruraux. C'est pourquoi l'accès aux services de proximité doit être réellement une priorité.

Parce que le numérique a pris une place essentielle dans la vie quotidienne des Français et qu'il est un outil puissant pour désenclaver les territoires, tous les foyers français devraient avoir accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire. Les opérateurs mobiles ont pris l'engagement d'apporter la couverture 3G mobile dès 2013 dans toutes les communes...

Pour aider les territoires ruraux à se développer, il est indispensable de soutenir les TPE et les PME qui sont les premiers employeurs dans ces territoires, donc de faciliter le transfert d'entreprises existantes ou leur extension à de jeunes entrepreneurs et financer les TPE et PME rurales.

Pour aider les communes rurales et les petites intercommunalités, il est indispensable de les accompagner dans leurs projets mais il est également urgent de revoir la répartition des dotations de l'Etat pour s'assurer qu'elles correspondent bien à l'équilibre des charges entre communes rurales et urbaines.

*

« En conclusion, permettez-moi une pensée toute particulière pour tous les contingents en mission de paix et de sécurité, en particulier les militaires français au Liban et en Afghanistan.

Alors que le Conseil de sécurité vient de proroger d'un an le mandat de la FINUL, ses casques bleus ont mené cette semaine des exercices militaires conjoints avec les Forces armées libanaises (FAL) au sud du

Liban. Cet entraînement militaire survient peu après l'incident d'Aadaissé à proximité de la *Ligne Bleue* qui sépare Israël et le Liban. Début août, des tirs ont provoqué la mort de quatre personnes.

Quant à l'Afghanistan (120.000 hommes déployés) comment ne pas penser aux 49 Français morts au champ d'honneur et aux milliers de à tous les morts de l'opération ISAF, dont 500 depuis le début de cette année?

Je vous remercie de votre présence et de votre contribution à nos réflexions et je vous invite à participer au 2^{ème} symposium français de josphologie qui se tiendra jeudi 7 octobre, fête du Saint Rosaire et 439^e anniversaire de la victoire de Lépante à laquelle participèrent les galères du Duc de Savoie Emmanuel-Philibert ».

TRICOLORE

Quindicinale d'informazione stampato in proprio
(Reg. Trib. Bergamo n. 25 del 28-09-04)

© copyright Tricolore - riproduzione vietata

Direttore Responsabile:

Dr. Riccardo Poli

Redazione:

v. Stezzano n. 7/a - 24052 Azzano S.P. (BG)

E-mail: tricoloreasscult@tiscali.it

Comitato di Redazione: A. Casirati,

B. Doublier, J. Molina, G. Vicini, M. Villette

Tutto il materiale pubblicato è protetto dalle leggi internazionali sul diritto d'autore. Ne è quindi proibita la diffusione, con qualunque mezzo, senza il preventivo consenso scritto della Redazione.

Il materiale pubblicato può provenire anche da siti internet, considerati di dominio pubblico. Qualora gli autori desiderassero evitarne la diffusione, potranno inviare la loro richiesta alla Redazione (tricoloreasscult@tiscali.it), che provvederà immediatamente. Gli indirizzi e-mail presenti nel nostro archivio provengono da contatti personali o da elenchi e servizi di pubblico dominio o pubblicati. In ottemperanza alle norme sulla tutela delle persone e di altri soggetti rispetto al trattamento di dati personali, in ogni momento è possibile modificare o cancellare i dati presenti nel nostro archivio. Nel caso le nostre comunicazioni non fossero di vostro interesse, sarà possibile interromperle inviando una e-mail alla Redazione, elencando gli indirizzi e-mail da rimuovere e indicando nell'oggetto del messaggio "Cancellami".



Tricolore aderisce al Coordinamento Monarchico Italiano



Tricolore aderisce alla Conferenza Internazionale Monarchica



Questo periodico è associato alla Unione Stampa Periodica Italiana

Lisez le bulletin quotidien

VU EN FRANCE

expression de la délégation française de l'Association Internationale Reine Hélène